



LifeCanada - VieCanada

376, avenue Churchill, Pièce 310

Ottawa ON K1Z 5C3

www.viecanada.org

1-866-780-LIFE

L'ORGANISATION NATIONALE RELIANT LES GROUPES ÉDUCATIFS PRO-VIE AU CANADA

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

30 janvier 2008

Avortement: sommes-nous allés trop loin?

Le 28 janvier est le 20^e anniversaire de la décision de la Cour suprême qui a supprimé toutes les restrictions juridiques à l'avortement au Canada. Pendant ces 20 années où l'avortement a été permis pendant toute la durée des neuf mois de grossesse, près de 2 millions de bébés ont été avortés au Canada.

Vie Canada, un organisme national d'éducation pro-vie, a lancé une campagne médiatique pour demander aux Canadiens : « Sommes-nous allés trop loin » en permettant l'avortement sans restrictions? Plus de 100 000 avortements sont pratiqués chaque année au Canada, et presque tous sont payés par les contribuables.

« L'avortement n'est pas un soin de santé », a dit la présidente de Vie Canada, Joanne Byfield. « Il ne sauve pas de vies et ne donne pas la vie. Il supprime une vie humaine et augmente pour les femmes le risque de nombreux problèmes de santé ultérieurs. Il est temps pour nous de réexaminer l'avortement sans restriction. »

Des groupes provinciaux et locaux partout au pays ont parrainé des panneaux publicitaires et des annonces dans les moyens de transport, à la radio et dans les journaux pour demander aux Canadiens de reconsidérer leur position sur l'avortement. Les annonces font la promotion d'un site Web, www.AvortementAuCanada.ca, qui comprend des statistiques, un historique, des recherches médicales et d'autres renseignements sur la question.

Selon M^{me} Byfield l'attitude favorable à l'avortement a infecté la scène politique, nos médias et notre conscience nationale. « Sommes-nous allés trop loin? » a-t-elle demandé. « Examinons les données. »

Les avortements peuvent être pratiqués pendant les neuf mois de la grossesse sans raison médicale, et les données montrent qu'ils sont pratiqués par centaines chaque année après le stade de viabilité, soit 20 semaines de gestation.

Les personnes pro-vie qui protestent ou qui prient près des établissements d'avortement peuvent être arrêtées, accusées et emprisonnées pour avoir exprimé leurs opinions.

Les groupes pro-vie dans les universités du Canada se voient refuser le statut de club parce que les associations étudiantes ne veulent pas entendre les opinions pro-vie et ne veulent pas que d'autres les entendent non plus.

Jusqu'ici, les villes de Fredericton et de Hamilton ont refusé que nos annonces soient affichées dans leurs abribus. Un conseiller municipal de Hamilton les a trouvées « offensantes ».

Un projet de loi maintenant à l'étude au Parlement, qui prévoit que le meurtrier d'une femme enceinte serait accusé de deux meurtres, se heurte à des oppositions parce qu'il menacerait les droits à l'avortement, même s'il inclut une exception pour l'avortement. Certains Canadiens préféreraient fermer les yeux sur le meurtre d'un enfant « voulu » plutôt que risquer une menace hypothétique aux droits à l'avortement.

M^{me} Byfield a affirmé que la majorité des Canadiens croient que les enfants à naître devraient bénéficier d'une protection juridique. Dans un sondage effectué en octobre 2007 par Environics Research, 62 % des Canadiens ont déclaré qu'ils seraient en faveur d'une protection juridique à un certain stage de la grossesse. Les femmes et les jeunes de 18 à 30 ans étaient encore plus en faveur, soit 67 %.

« Malgré 20 ans d'avortement sans restriction et l'étouffement du débat public sur la question, il existe toujours un appui important pour la protection du droit humain le plus fondamental, le droit de toute personne humaine à la vie », a dit M^{me} Byfield.

Canadiens en Faveur de la Vie!

« Après 20 ans, il est temps de réévaluer la politique », a dit M^{me} Byfield. « Nous espérons que tous les Canadiens visiteront le site Web, liront la documentation qui s’y trouve et réfléchiront attentivement à la question que nous posons : « Avortement : sommes-nous allés trop loin? » Le Canada est le seul pays occidental à n’avoir aucune restriction juridique à l’avortement, et nous pensons qu’il est temps d’avoir une discussion nationale sur la question. La mise en doute de la politique canadienne sur l’avortement ne devrait pas être un sujet tabou. »

-30-

Pour de plus amples renseignements, appeler Joanne Byfield, au 780-939-6365 ou au 780-445-0344 (cellulaire), ou Gudrun Schultz, au 613-722-1552. Pour des entrevues en français, communiquer avec Nicole Pyle, au 306-683-0829.